

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

**DE\_2019\_017**

**Action 2.3 du Papi d'intention du Tarn-amont (stations de surveillance)**

L'an deux mille dix-neuf et le sept février, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents : Jean-Luc AIGOUY, Claude ALIBERT, André BOUDES, Gil CLOIX, Patrick CONTASTIN, Henri COUDERC, Guy DE SOUSA, Simone GÉLY, Daniel GIOVANNACCI, Sylvain GOUBY, Hubert GRANIER, Serge GRASSET, Madeleine MACQ, Pierre PANTANELLA, Guy PUEL, Danièle VERGONNIER

Étaient représentés :

Secrétaire de séance : Madeleine MACQ

Date de convocation : 31 janvier 2019

<b>Délégués du comité syndical</b>		
En exercice : 20	Présents : 16	Pouvoirs : 0
<b>Résultat du vote</b>		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

Le président rappelle que l'action 2.3 « Identifier les sites propices à l'implantation de stations de surveillance » est inscrite au programme d'actions de prévention des inondations (Papi) d'intention 2019-2020 du Tarn-amont, labellisé en novembre 2018, et doit être lancée courant 2019.

Dans le cadre de cette opération, une réflexion globale sera menée sur le bassin du Tarn-amont afin d'identifier les sites les plus adaptés à l'implantation de nouvelles stations hydrométriques, en particulier la Jonte et le Cernon. Différentes possibilités pour améliorer la prévision des crues seront envisagées sur les tronçons dépourvus de station. Chaque scénario d'instrumentation proposé dans le cadre de l'étude devra être clairement détaillé afin de permettre au SMBVTA de faire ses choix en toute connaissance de cause, en lien avec les communes concernées.

Sur la base de la programmation pré-établie, le montant prévisionnel de l'action est le suivant :

- Frais d'étude : **30 000,00 € HT, 36 000,00 € TTC.**

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

- État (FPRNM) : 18 000,00 € (50% du TTC) ;
- Région Occitanie : 7 200,00 € (20% du TTC) ;
- Autofinancement : 10 800,00 € (30%) ;
- Total : 36 000,00 €.

L'autofinancement sera réparti selon les modalités de calcul définies pour les actions de type 1 c'est-à-dire à 100% sur l'ensemble des membres du SMBVTA selon la clé de répartition votée par délibération DE\_2018\_041 le 15 mai 2018 :

- CC MGC : 5 250,37 € ;
- CC ALCT : 356,26 € ;
- CC GCC : ~~2 825,08 €~~ ;
- CC SARSV : 586,90 € ;

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC  
Date de réception de l'AR: 13/02/2019  
048-200080547-20190207-DE\_2019\_017-DE

- CC CACTS : 617,84 € ;
- CC LV : 975,02 € ;
- CC LP : 188,52 € ;
- Total : 10 800,00 €.

Le comité syndical, après avoir délibéré,

**Approuve** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;

**Autorise** le président à solliciter les aides auprès des différents financeurs et à fixer le plan de financement définitif ;

**Autorise** le président à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

**Le président, Jean-Luc AIGOUY**



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 13/02/2019  
et publié ou notifié  
le 15/02/2019

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC  
Date de réception de l'AR: 13/02/2019  
048-200080547-20190207-DE\_2019\_017-DE